



Département du MORBIHAN

2026/01/06/05

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : PÉRON Matthieu, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie.

Procuratation(s) : PÉRON Matthieu à LIEFFRIG Eric, LE HORS Clément à BOUËDEC Jean-Michel, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, LIEFFRIG Eric a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 20/05/2026  
Convocation affichée le : 22/05/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 24  
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le 09/06/2026

Publié ou notifié le 11/06/2026

Certifié exécutoire le 11/06/2026

A GOURIN, le 11/06/2026.....

La Maire,  
Bérangère FRITZ.



### 5- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Conformément aux dispositions du code électoral, la commune doit procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales, instance chargée de garantir la régularité et la sincérité des listes électorales.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, cette commission est composée de cinq conseillers municipaux :

- Trois conseillers municipaux issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle ;
- Deux conseillers municipaux issus de la liste ayant obtenu le deuxième plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.



**Département du MORBIHAN**

Au vu de ces éléments, madame la Maire propose au conseil municipal la désignation des cinq membres suivants, laquelle interviendra au moyen d'un vote à main levée :

- Hervé MELIARENNE
- Jean-Michel BOUËDEC
- Annie LE GAL
- Eric VATAN
- Pierre-Marie QUESSEVEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**APPROUVE** la proposition de liste telle que présentée ci-dessus.

Fait à Gourin, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,  
Eric.LIEFFRIG.

La Maire,  
Bérangère FRITZ.

